

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le préavis municipal N°02/2020

Chemin des Cerisiers / Rue du Village (tronçon Est) Mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux Réfection de la chaussée

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le lundi 20 janvier 2020 dans la salle des commissions II afin d'étudier l'objet cité en titre. M. Marc Maillard, Président du Conseil Communal ouvre la séance à 20h15. Il rappelle les règles d'usage et installe la commission chargée d'examiner ce préavis. Celle-ci s'est constituée comme suit :

Le Président : Yves Spanhauer

Le Rapporteur : Olivier Weber

Les Membres : Christine Menétrey

Jean-Pascal Blanc

Pietro De Gregorio

Richard Nicole

Aydin Durmaz

Michel Gaillard

Jean-Michel Hauswirth (excusé pour cause de maladie)

La commission remercie Monsieur Jacques Marchand, Municipal du dicastère Travaux et infrastructures et Monsieur Vincent Porchet, chef de service d'avoir présenté le préavis et répondu aux diverses questions.

La modification du tracé des collecteurs permettra à ceux-ci d'être entièrement raccordés sur le domaine public et de ne plus empiéter sur des propriétés privées. Il nous a été confirmé que le dimensionnement des collecteurs du chemin du Verger permettait ce raccordement. Les propriétaires ont légalement 2 ans pour se mettre en conformité à la suite des travaux et se raccorder aux réseaux séparatifs. En raison de la déclivité du terrain, il est nécessaire de refaire ces collecteurs avant de pouvoir refaire ceux de la route des Martines.

La circulation étant très faible dans cette zone qui est bordier autorisé, il n'y a pas d'adjonction de trottoir ou piste cyclable.

Il est à relever qu'il y a une bonne coordination de notre Commune avec les différents services de la Ville de Lausanne et Swisscom afin que chacun puisse profiter des travaux et remplacer leurs réseaux respectifs dans le cadre du même chantier.

La commission a longuement débattu de l'éclairage public qui sera installé dans cette zone et qui contient actuellement 4 candélabres alors qu'à l'issue des travaux, elle comportera 11 mâts d'éclairage. Il nous a été confirmé que l'éclairage de dernière génération qui sera installé permettra de les réguler selon les résultats qui nous seront présentés pour donner suite au postulat Descloux. Il nous a été rappelé que l'éclairage est régi par des normes et qu'il doit être uniforme. La commission regrette tout de même que la réponse au postulat soit encore repoussée et qu'elle ne soit présentée au Conseil communal qu'à l'approche de l'été. Il nous a été expliqué que l'étude s'avérait être plus compliquée que prévu et qu'elle avait donc été transmise aux Services Industriels de Lausanne, lesquels sont passablement surchargés.

En conclusion, les membres présents ont décidé à l'unanimité que la commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis 02/2020 recommande de l'accepter tel que présenté.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 janvier 2020

Le président : Yves Spanhauer

Le rapporteur : Olivier Weber

Les membres : Christine Menétrey

Jean-Pascal Blanc

Pietro De Grégorio

Richard Nicole

Aydin Durmaz

Michel Gaillard

Jean-Michel Hauswirth

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

excusé